



OBSERVATOIRE DES DÉCHETS
de la Guadeloupe

ÉCONOMIE ET EMPLOI

DANS LE DOMAINE DES DÉCHETS

BILAN 2016



Tonnes traitées
367 868

TEOM
+21%

Déchets verts
+80%

Déchèteries
9

Gestion des déchets
165 €/hab./an

Déchets valorisés
32,7%

Publication 2017



En bref...

Depuis 2013, la quantité globale de déchets (hors BTP) produite en Guadeloupe semble se stabiliser autour de 370 000 tonnes de déchets réceptionnés dans les unités de traitement. Toutefois, cette relative stabilité globale masque les évolutions contrastées selon les flux de déchets : la quantité d'ordures ménagères progresse (+ 3 %), les déchets verts et organiques (+ 11 %), les piles (+ 47 %) et les déchets d'équipements électriques et électroniques (+ 24,2 %) également. En revanche, il est à souligner que la quantité de véhicules hors d'usage destinés à la

valorisation ne cesse de décroître. En deux ans, la filière a perdu plus de 56 % de son gisement.

Par ailleurs, 33 % de ces déchets font l'objet d'une valorisation (120 467 tonnes) ; dont près de la moitié en Guadeloupe. Cette valorisation matière des déchets progresse (+ 6 % des tonnages de déchets valorisés) significativement entre 2015 et 2016. Ce bon résultat est à souligner car il intervient dans un contexte mondial où les cours des matières secondaires sont bas (poudrette de pneus, ferraille...). En outre, le

recours à l'enfouissement diminue (- 4,5 %) mais demeure très majoritairement le mode privilégié de traitement des déchets (67 %).

Enfin, les coûts relatifs à la collecte et au traitement des déchets en Guadeloupe restent élevés. En effet, la médiane des coûts de collecte et traitement tous flux confondus est supérieure de 65 % à celle de la France entière. Cependant, il est à noter que cette médiane est inférieure au coûts médians constatés dans les départements d'Outre-Mer (165 €/hab./an en Guadeloupe, contre 174 €/hab./an dans les Outre-mer).

Chiffres clés 2016

- ➔ **367 868 tonnes** de déchets réceptionnés en Guadeloupe dans les centres de tri et de traitement (hors déchets du BTP)
- ➔ **32,7 %** des déchets envoyés vers des filières de valorisation, soit une progression de 6 % par rapport à 2015
- ➔ **85,5 %** de la population couverte par un service de collecte sélective des emballages ménagers
- ➔ **29 %** de la population couverte par un service de collecte sélective en porte-à-porte
- ➔ Toutes les communes de Guadeloupe ont transféré leur compétence collecte aux structures intercommunales

AVERTISSEMENTS AUX LECTEURS

Les données recueillies sont celles de la Guadeloupe continentale et des îles du Sud (Marie-Galante, Les Saintes et La Désirade). La population de référence est celle de la population résidente. Par conséquent, les ratios par habitant peuvent être surestimés dans les zones touristiques. La quantité de

déchets collectés des ménages comprend une part, parfois non négligeable, de déchets des commerces et entreprises (déchets d'activités économiques). Cela peut accroître artificiellement la quantité de déchets produite par habitant. La collecte des emballages ménagers ne fait pas l'objet d'une comptabilité différen-

ciée entre apport volontaire et porte-à-porte. En outre, les données recensées peuvent présenter de faibles écarts, selon leurs sources. Il s'agit probablement de l'incertitude inhérente à toute collecte de données.

CHIFFRES CLÉS DE LA GUADELOUPE

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population	403 355	404 635	403 314	403 645	403 750	402 119	400 187
Variation		+ 0,32 %	- 0,33 %	+ 0,08 %	+ 0,03 %	- 0,41 %	- 0,48 %

Source : INSEE – Populations municipales 2014, en vigueur au 1^{er} janvier 2017 (population municipale la plus récente disponible)

Superficie : 1 628 km²

PIB par habitant :

- Guadeloupe : 21 012 euros
- Martinique : 23 200 euros
- Guyane : 15 634 euros
- France (hors Île-de-France) : 32 307 euros

(Source : rapports annuels IEDOM Guadeloupe-Martinique-Guyane 2017, données 2015)

1 - ÉCONOMIE DU DÉCHET	4
1.1 LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	4
• 1.1.1 - Évolution de la TEOM	4
• 1.1.2 - La TEOM par tonnage de déchets collectés	5
• 1.1.3 - Le taux de la TEOM	5
1.2 COÛT DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN GUADELOUPE	6
• 1.2.1 - Quelles sont les collectivités aujourd'hui engagées en Guadeloupe ?	6
• 1.2.2 - Quels sont les coûts présentés ?	7
• 1.2.3 - Quel est le niveau de financement du service public de collecte et traitement des déchets en Guadeloupe ?	7
• 1.2.4 - Combien coûte la gestion de nos déchets en Guadeloupe ?	7
• 1.2.5 - Analyse des coûts en €/hab. et en €/t.	10
• 1.2.6 - En résumé	11
2 - DYNAMIQUE DE L'EMPLOI DANS LA FILIÈRE DES DÉCHETS	12
2.1 À L'ÉCHELLE DE L'ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE	12
2.2 ÉTUDE EMPLOI OBSERVATOIRE DES DÉCHETS DE LA GUADELOUPE	12
3 - PIB	14
LISTE DES ABRÉVIATIONS	15

1 - ÉCONOMIE DU DÉCHET

1.1 LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est un impôt direct facultatif additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle n'a donc pas le caractère d'un prélèvement opéré sur les contribuables en vue de pourvoir à l'ensemble des dépenses budgétaires, mais constitue une contribution aux dépenses engagées par la

commune pour le fonctionnement du service rendu aux administrés. La recette provenant de la TEOM peut couvrir une part variable du coût de la collecte et du traitement restant à la charge de la collectivité. Si elle n'en couvre qu'une partie, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères peut se cumuler avec le recours au

financement du service par le budget général. La TEOM peut également représenter un montant supérieur au coût de collecte et de traitement pour la collectivité.

(Source : guide juridique et fiscal du service public de gestion des déchets, AMORCE/ADEME 2010)

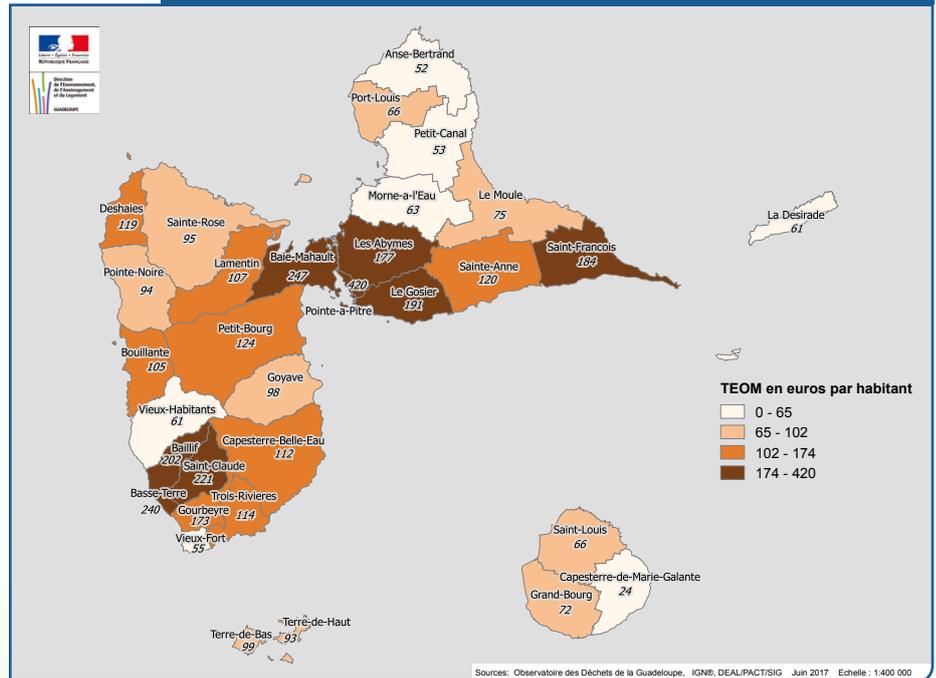
• 1.1.1 - Évolution de la TEOM

En Guadeloupe, les recettes moyennes par habitant de la TEOM ont tendance à évoluer de manière positive depuis 2010 (+ 55 %). Depuis 2015, elle est supérieure aux recettes par habitant de la Martinique ou de la Réunion. Elle est bien supérieure aux recettes de Guyane et d'un département hexagonal tel que le Finistère. Les recettes par habitant affichent cependant des disparités territoriales importantes, liées essentiellement aux fortes variations des assiettes (base nette fiscalisable) des communes. Ainsi en 2015, la base nette par commune s'échelonne de 692 793 € à 54 027 392 € et les produits de la TEOM par commune sont compris entre 80 356 € et 10 265 204 €.

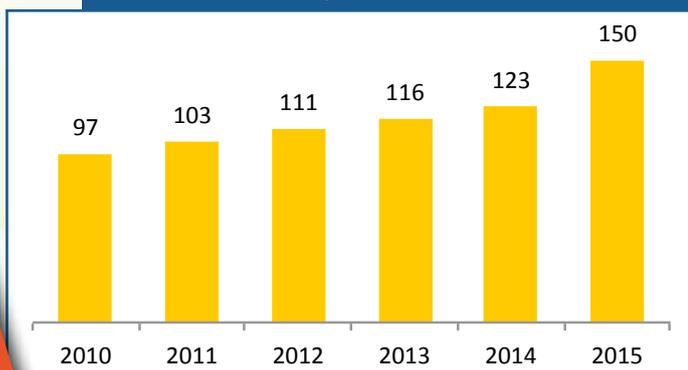
(Source données : ministère des Finances et des Comptes publics, INSEE)

Carte 1

TEOM par commune en 2015, en euros par habitant

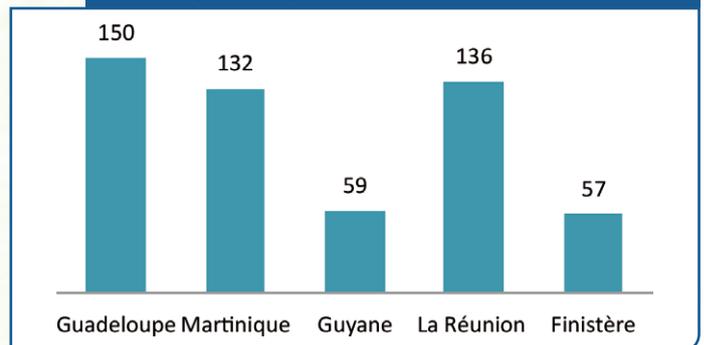


1 Évolution de la TEOM par habitant en euros



Source : Ministère des finances et des comptes publics, INSEE

2 Comparaison régionale TEOM par habitant et par an en 2015 (en euros)



Source : Ministère des finances et des comptes publics, INSEE

Tableau 1 - Comparaison Régionale TEOM/habitant en 2015, en euros

	Population	TEOM (€)	VARIATION TEOM 2015/2016	TEOM/HAB. (€)	VARIATION TEOM/HAB 2015/2016
Guadeloupe	402 119	60 340 801	+ 21 %	150	+ 22 %
Martinique	385 551	51 849 080	+ 1 %	132	+ 0 %
Guyane	244 118	14 418 278	+ 5 %	59	+ 7 %
La Réunion	835 103	113 587 831	+ 7 %	136	+ 8 %
Finistère	903 921	51 573 606	+ 1 %	57	+ 2 %

Source : Ministère des finances et des comptes publics, INSEE

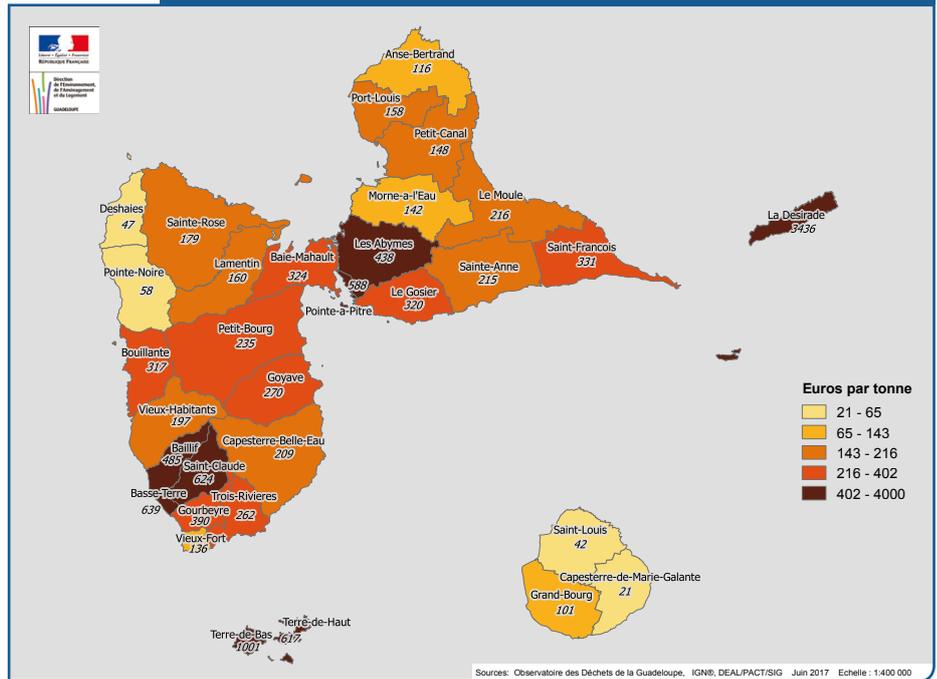
• 1.1.2 - La TEOM par tonnage de déchets collectés

Si l'on rapporte les recettes de la TEOM à la tonne de déchets collectés, les disparités territoriales sont également nombreuses. Les villes-centres comme Pointe-à-Pitre ou l'agglomération de Basse-Terre doivent supporter des charges de service public liées à leur forte concentration d'entreprises et de services publics. Elles ont donc recours à une collecte fréquente des déchets des commerçants et administrations au titre de la salubrité publique. Ce constat se traduit également dans la fiscalité : les communes rurales disposent de plus faibles recettes par tonne de déchets collectés.

L'augmentation de la TEOM par tonne de déchets traitée peut s'expliquer d'une part par l'augmentation des frais de gestion des déchets (TGAP, investissements réalisés...) et d'autre part par un taux de couverture de la TEOM qui tend à augmenter. Par ailleurs, nous ne constatons pas encore les effets de la réforme territoriale sur la fiscalité liée aux déchets (harmonisation des taux à l'échelle de l'agglomération, par exemple).

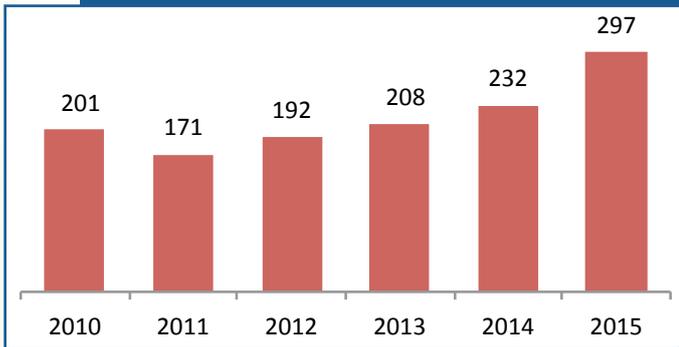
Carte 2

TEOM par tonnage de déchets collecté en 2015



3

Évolution de la TEOM par rapport au tonnage collecté global en euros par tonne



Sources :

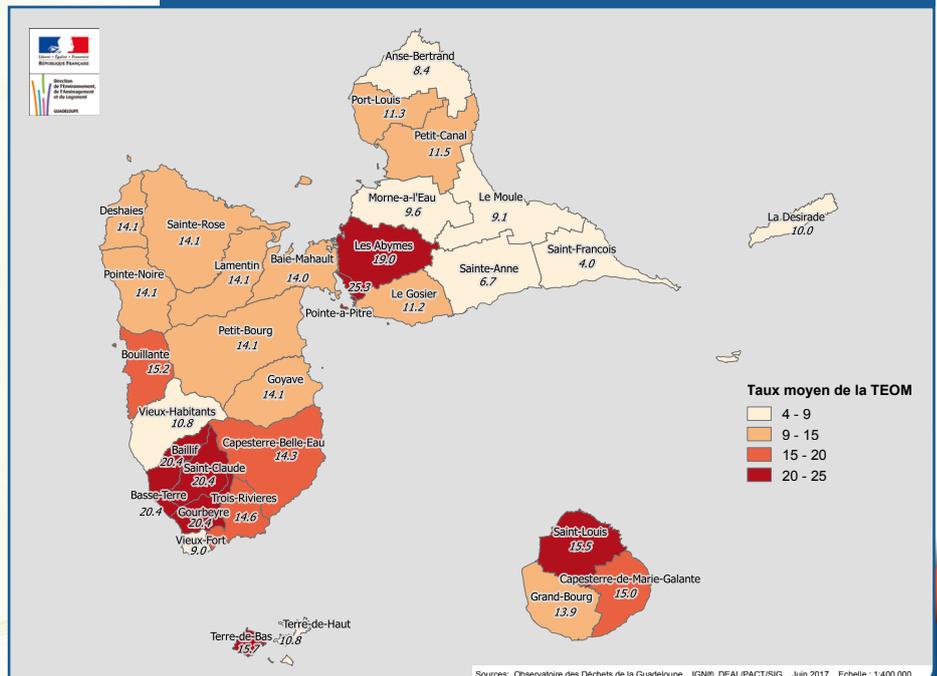
- pour les données financières : Ministère des finances et des comptes publics, INSEE
 - pour les données techniques : AER, Auto Casse Plus, Caraïbes Industrie, Caraïbienne de recyclage, Caritrans, C2D Consulting, Chambre d'agriculture, Corepile, Ecotec, E-Compagnie, Cyclamed, Ecologic, Eco-mobilier, Groupement des producteurs de bananes, Gwada TP, Karukera Assainissement, Karukera Recyclage, Karupal, Par Antilles, Recylum, SADG jusqu'au 31 mars 2016, SARP Caraïbe, SGB, SGEC, SGT, Sêché Healthcare, SITA, SNR, SYVADE, TDA

• 1.1.3 - Le taux de la TEOM

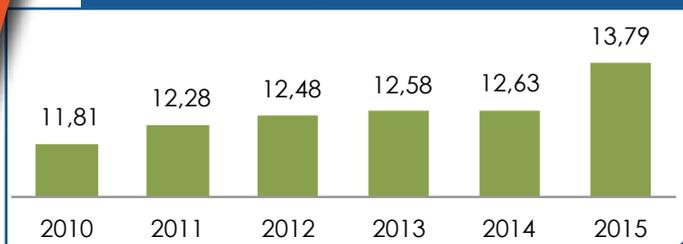
Les communes ou groupements de communes qui assurent la collecte des déchets ont institué en Guadeloupe une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Elles en déterminent le taux. La base de calcul de la TEOM est la même que celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), payée par les propriétaires de maisons ou d'appartements. La TEOM est calculée en tenant compte de la superficie du logement et des éléments de confort de ce dernier. Son assiette est définie par l'administration des impôts et le comptable du trésor public procède à sa liquidation. Le produit de la TEOM est donc le produit de deux facteurs : la base nette fiscale et le taux de la TEOM.

Carte 3

Taux moyen de la TEOM par collectivité en 2015



4 Évolution du taux moyen de la TEOM



Source : Ministère des finances et des comptes publics, INSEE

Tableau 2 - Taux moyen de la TEOM

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Guadeloupe	11,81	12,28	12,48	12,58	12,63	13,79
Martinique	14,79	14,79	14,79	14,79	14,79	14,79
Guyane	13,89	14,06	14,06	13,99	12,00	13,81
La Réunion	15,22	15,33	15,42	15,61	15,71	16,35
Finistère	8,67	8,11	8,80	8,78	5,91	9,00

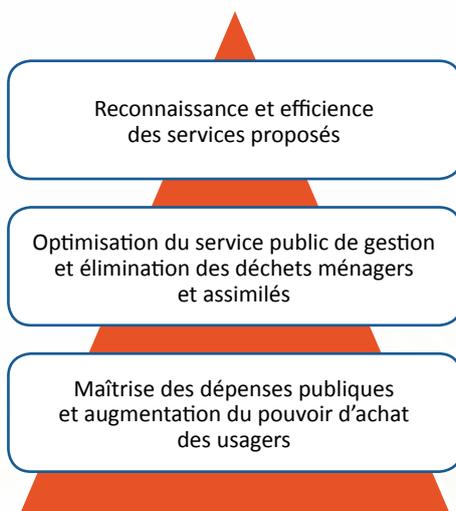
Source : Ministère des finances et des comptes publics, INSEE

1.2 COÛT DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN GUADELOUPE

La Matrice des coûts : une méthode standardisée pour se comparer.

Les organisations retenues pour gérer les déchets sont extrêmement variables entre collectivités (gestion en régie, en prestation, compétence traitement déléguée à un syndicat...) ainsi que les règles comptables de suivi des dépenses et recettes (durées d'amortissement différentes des équipements, charges de structure pas toujours identifiées, dépenses et recettes non annualisées...).

L'amélioration continue du service public de gestion des déchets permet aujourd'hui d'identifier plus précisément les coûts des déchets à la charge des collectivités. Pour répondre aux besoins des communes et agglomérations, l'ADEME a développé un outil nommé **Matrice des coûts**. Elle vise à disposer d'une analyse financière des services publics d'élimination des déchets, avec des règles homogènes de remplissage pour toutes les collectivités.



Cette méthode standardisée permet aux collectivités de calculer leurs coûts de gestion des déchets, suivant des règles communes, de manière à pouvoir se comparer entre elles. Un référentiel national des coûts du service de gestion des déchets est publié tous les 2 ans depuis 2008.

La **Matrice des coûts** offre de très nombreuses modalités d'utilisation pratiques dans la gestion du quotidien des collectivités pour :

- communiquer auprès des usagers, comprendre les ventilations des coûts, apporter des éléments clairs à présenter dans son rapport annuel...
- se situer par rapport à d'autres, se comparer et identifier des pistes d'optimisations techniques (hiérarchisation des postes de dépenses, optimisation des recettes, aide à la décision...).

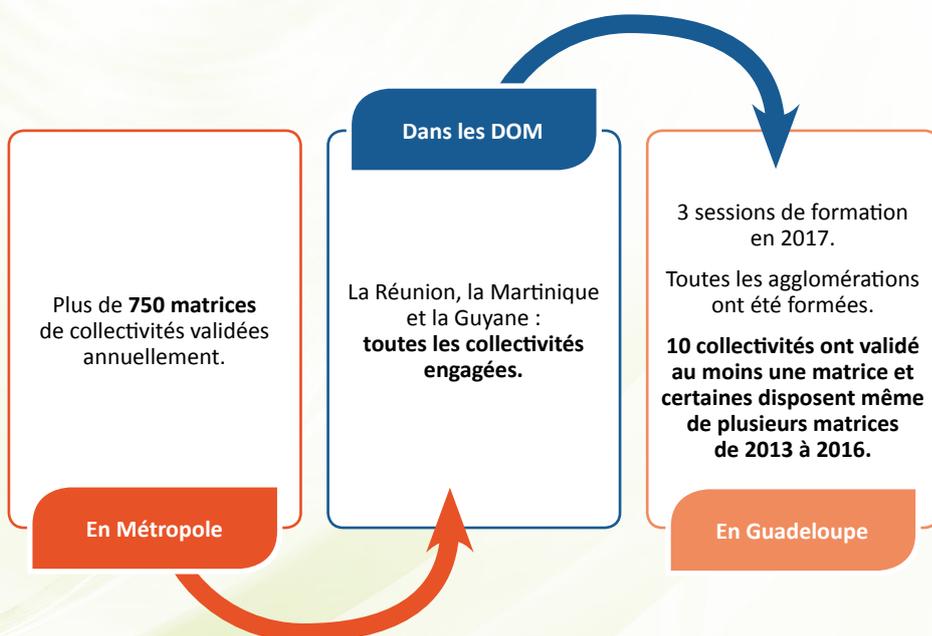
• 1.2.1 - Quelles sont les collectivités aujourd'hui engagées en Guadeloupe ?

Un travail sur le transfert de compétence de certaines communes aux intercommunalités est en cours. On retrouve donc des matrices de communes et de communautés d'agglomération. Les coûts et tonnages présentés ci-après agglomèrent les éléments de 6 matrices de 2014 à 2016, l'analyse ne pouvant être réalisée que sur les EPCI à compétence collective :

- communauté d'agglomération de la Riviera du Levant : [matrice 2016](#) ;
- communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe : [matrice 2014](#) ;
- communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre : [matrice 2015](#) ;
- communauté d'agglomération Cap Excellence :
 - » commune de Baie-Mahault : [matrice 2014](#),
 - » commune des Abymes : [matrice 2015](#),
 - » commune de Pointe-à-Pitre : [matrice 2015](#).

Les données sont présentées de façon globalisée pour ces 6 collectivités ayant aujourd'hui rempli leurs matrices.

Environ **317 000 habitants** sont couverts par une matrice des coûts, soit **79 %** des habitants de la Guadeloupe.



1.2.2 - Quels sont les coûts présentés ?

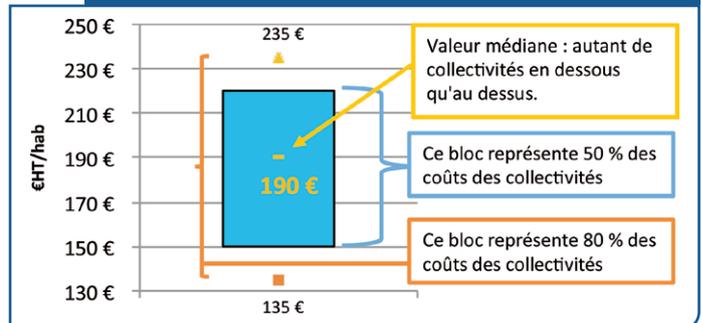
La **Matrice des coûts** distingue 4 coûts présentés ci-contre. Les 2 principaux sont :

- **le coût complet** qui englobe l'intégralité des charges de la collectivité pour le service collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés.
- **le coût aidé** qui correspond à la globalité des charges déductions faites de toutes les recettes touchées par la collecte (aides, soutiens et vente de produits industriels). Il s'agit normalement du coût qui devrait être porté par les usagers pour le service rendu.

Dans l'analyse ci-après, les références aux coûts seront toujours précisées. Toutes les matrices sont compilées dans une base de données nationale nommée SINOE et un bilan biennuel est rédigé pour compiler les coûts de toutes les collectivités. Il s'agit du « référentiel national des coûts ». Enfin chaque collectivité est rattachée à une typologie d'habitat : rurale, mixte à dominante rurale, mixte à dominante urbaine, touristique... Ces données de référence seront présentées pour les comparer à celles des matrices des collectivités de Guadeloupe. L'échantillon utilisé pour la Guadeloupe concerne 6 collectivités représentant 318 000 habitants et 78 % de la population pour des matrices établies de 2014 à 2016.

Coût complet = Somme des charges
 Coût technique = Coût complet - Recettes industrielles
 Coût partagé = Coût technique - Soutiens des sociétés agréées
 Coût aidé = Coût partagé - Aides

5 Figure explicative de la représentation de la dispersion des coûts utilisée dans la publication



1.2.3 - Quel est le niveau de financement du service public de collecte et traitement des déchets en Guadeloupe ?

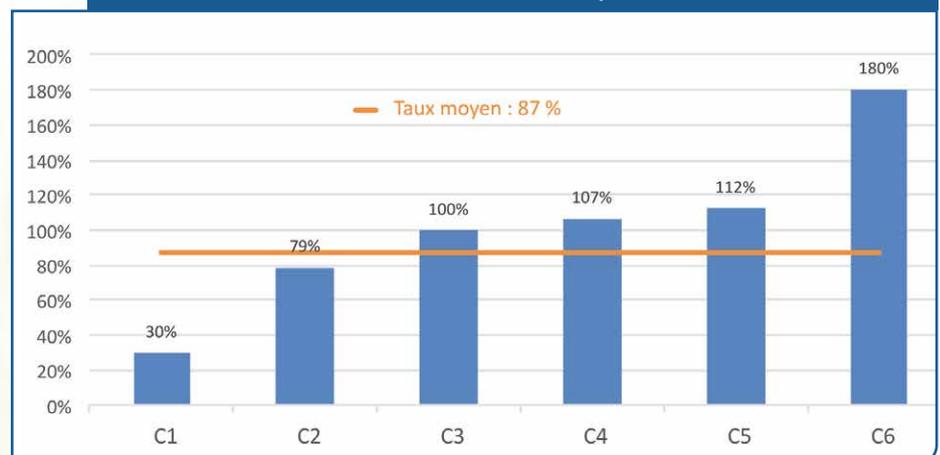
Toutes les collectivités financent le service de gestion et d'élimination des déchets ménagers et assimilés par la TEOM. Les recettes du financement du service public déchets par la TEOM s'élèvent à 51 millions d'euros sur l'échantillon étudié, soit une moyenne de 160 €/hab. Dans le référentiel national coûts 2014, le financement s'élève en moyenne à 104 €/hab.

Le taux de couverture permet de mesurer à quelle hauteur les contributions des usagers couvrent le service global proposé. Le coût aidé de gestion des déchets de l'échantillon est de 58 millions d'euros TTC, ce qui correspond à un taux de couverture moyen de 87 %. Ce taux moyen masque une grande hétérogénéité de couverture entre les collectivités, les taux variant de 30 à 180 %. Toutes les collectivités ne couvrent pas entièrement le coût du service par le financement spécifique déchets et font appel à leur budget général.

Réglementairement, les collectivités n'ont pas obligation dans le cadre d'une TEOM de couvrir le coût par le financement. Elles sont tenues de le faire dans le cadre de la mise en place d'une

REOM (Redevance sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères) ou d'une REOMI (Redevance sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative), avec création d'un budget annexe.

6 Taux de couverture des collectivités de Guadeloupe



Source : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe

1.2.4 - Combien coûte la gestion de nos déchets en Guadeloupe ?

➔ Analyse sur le coût « tous FLUX » (le total)

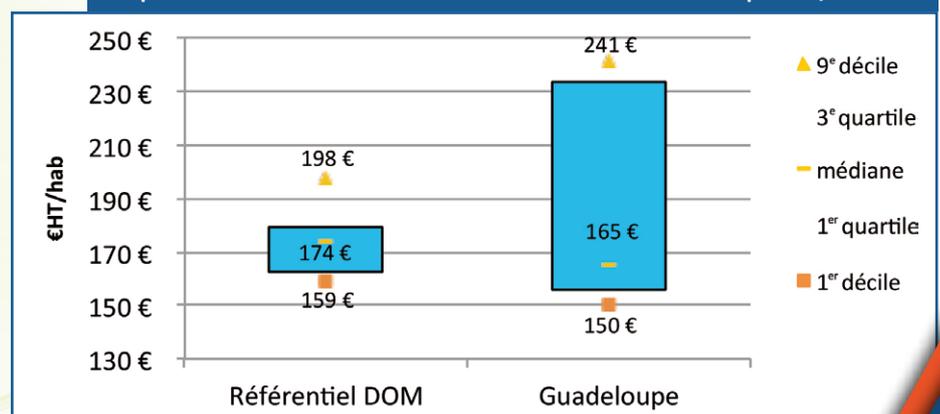
Sur l'échantillon, le coût aidé de gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) est de :

- 183 €TTC/hab. (179 €HT/hab.) en moyenne, 165 €HT/hab. en médiane ;
- 58 millions d'euros TTC.

Le coût de gestion médian des DMA de l'échantillon est de 165 €HT/hab., et est moins élevé que les valeurs du référentiel national pour les DOM, qui est de 174 €HT/hab.

La moyenne guadeloupéenne de 179€ HT/hab. cache des disparités importantes entre les collectivités, avec des coûts variant de 148 à 244 €HT/hab.

7 Dispersion du coût aidé des DMA de 6 collectivités de Guadeloupe en €/hab.



Source : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe

➔ Analyse détaillée par flux de déchets

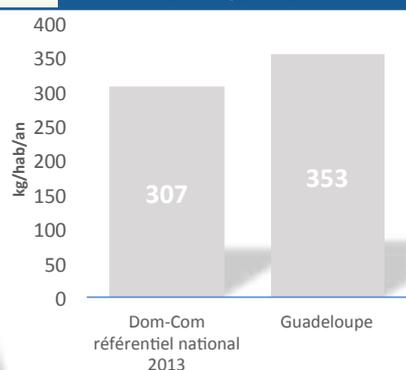
Les coûts présentés dans cette partie sont exprimés en médiane, afin d'être comparés avec les valeurs du référentiel national pour les DOM.

► Ordures ménagères résiduelles (OMR)

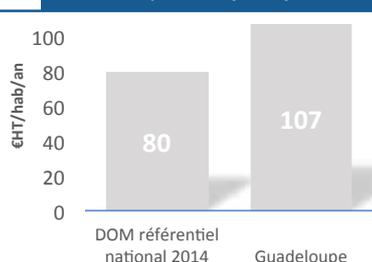
La gestion des OMR représente 63 % du coût aidé de gestion des DMA en Guadeloupe, pour 37 % des tonnages. Elle constitue le principal poste de dépense du budget déchet. Ceci s'explique par des fréquences de collecte élevées mais également des quantités collectées importantes. La collecte représente quasiment la moitié des charges de gestion des OMR et le traitement 35 %. Le coût aidé de gestion des OMR varie de 102 € HT/hab. à 172 € HT/hab. Le ratio d'OMR varie quant à lui de 256 à 609 kg par habitant.

L'enjeu pour la Guadeloupe est de réduire les quantités d'OMR collectées, en détournant les flux contenus dans les OMR vers leur juste filière (recyclables secs, verre, déchèteries, encombrants...). Les fréquences de collecte élevées pèsent également sur les charges de collecte et sont une piste d'optimisation pour la maîtrise du coût de ce flux.

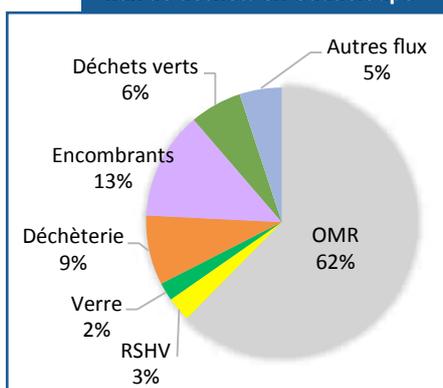
10 Performance de la collecte des OMR, en kg/hab./an



11 Coût aidé médian de la gestion des OMR, en € HT/hab./an



8 Répartition des coûts aidés par flux de déchets en Guadeloupe

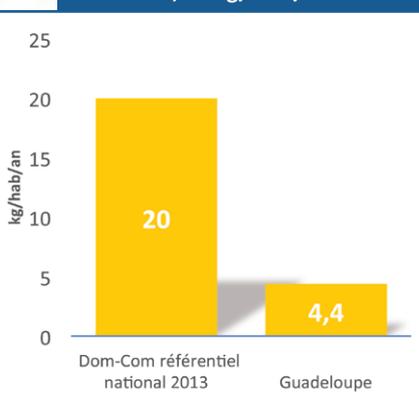


► Recyclables secs hors verre (RSHV)

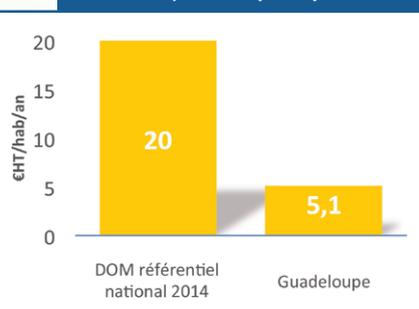
En ce qui concerne le coût aidé sur les recyclables secs, la valeur médiane en Guadeloupe est de 5,1 €/hab. avec des coûts allant de 2 à 22 € HT/hab. Le ratio varie quant à lui de 2 à 9 kg/hab., ce qui est très faible par rapport aux valeurs du référentiel national. Il est important de noter que l'ensemble de la population n'est pas desservie par une collecte des recyclables secs.

La collecte représente la moitié des charges de ce flux et le traitement 31 %.

12 Performance de la collecte des RSHV, en kg/hab./an

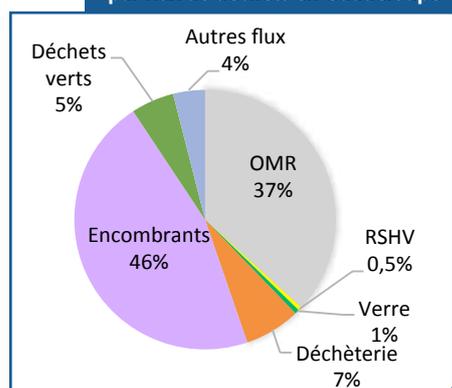


13 Coût aidé médian de la gestion des RSHV, en € HT/hab./an



Source des graphiques 8 à 15 : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe

9 Répartition des quantités collectées par flux de déchets en Guadeloupe



► Verre

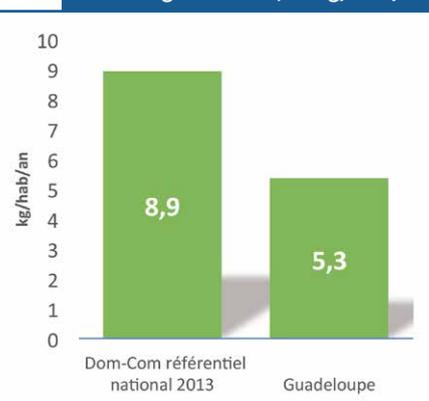
Concernant le coût du verre, la valeur médiane en Guadeloupe est de 4 € HT/hab. avec des coûts (pour 50 % des collectivités) allant de 1,6 à 12 € HT/hab. Le ratio de collecte varie quant à lui de 5 à 9 kg/hab.

Les coûts de gestion du verre de la Guadeloupe sont plus élevés que les valeurs du référentiel national, pour de moins bonnes performances de collecte.

Comme pour les recyclables secs, il est important de noter que l'ensemble de la population n'est pas desservie par une collecte du verre.

La collecte représente 41 % des charges de ce flux, suivie de près par le traitement, qui représente 38 % des charges.

14 Performance de la collecte des emballages en verre, en kg/hab./an

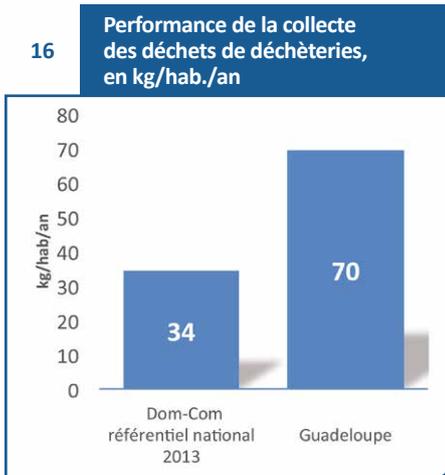


15 Coût aidé médian de la gestion des emballages en verre, en € HT/hab./an

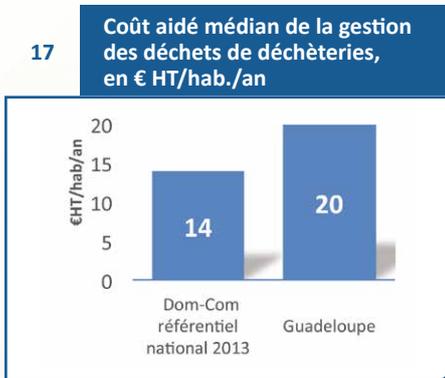


► **Déchèteries**

S'agissant du coût aidé des déchèteries, les coûts de Guadeloupe sont proches de la moyenne : 16 € HT/hab, avec des écarts allant de 1 à 27 € HT/hab. Le ratio varie quant à lui de 33 à 163 kg/hab.



Source : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe



Source : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe

► **Autres flux**

Toutes les collectivités ont mis en place une collecte des encombrants et des déchets verts. La définition des encombrants collectés peut être variable selon les collectivités. Peuvent être inclus dans la collecte des encombrants : des gros déchets de l'activité domestique des ménages, des ferrailles, des pneus... Les collectivités ont soit des services distincts pour ces différents flux, soit elles effectuent un tri a posteriori pour acheminer ensuite les différents flux individualisés vers des filières adaptées et pérennes.

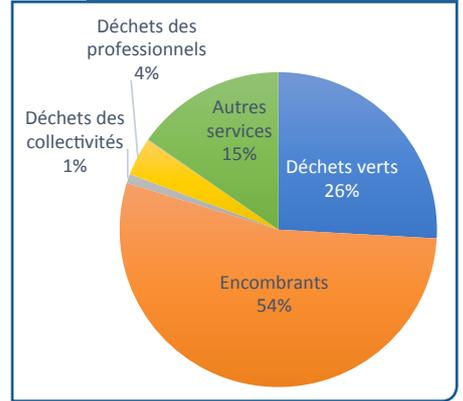
Le poste « encombrants » coûte 23 € HT/hab., avec des écarts allant de 12 à 53 € HT/hab. Les ratios de collecte sont très hétérogènes.

Comme pour les encombrants, les services proposés pour la gestion des déchets verts sont multiples : collecte en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire des déchets verts des particuliers, mais également prise en compte du transport et de traitement des déchets verts des collectivités voire des entreprises.

Le coût de la gestion des déchets verts est de 11 € HT/hab. en moyenne, pour des ratios allant de 18 à 178 kg/hab.

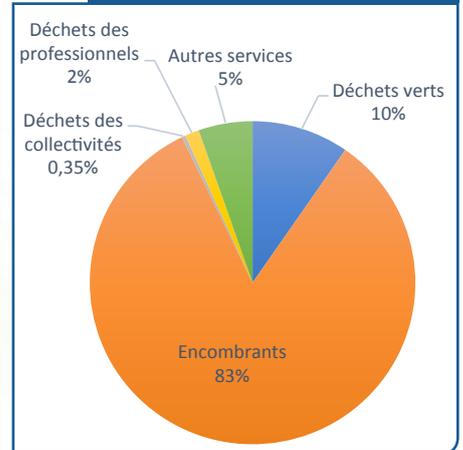
Le coût médian national est quant à lui de 8 € HT/hab. Les surcoûts locaux peuvent s'expliquer d'une part par le gisement, supérieur à la moyenne nationale du fait du climat, et de politiques de prévention actuellement en cours de mise en place. D'autre part, les coûts à la tonne sont renchérissés par le recours important à la collecte en porte-à-porte plutôt qu'à la collecte en déchèterie et par les coûts logistiques importants que représentent le transport des déchets vers un exutoire généralement lointain.

18 Répartition des coûts aidés en dehors des 4 flux principaux



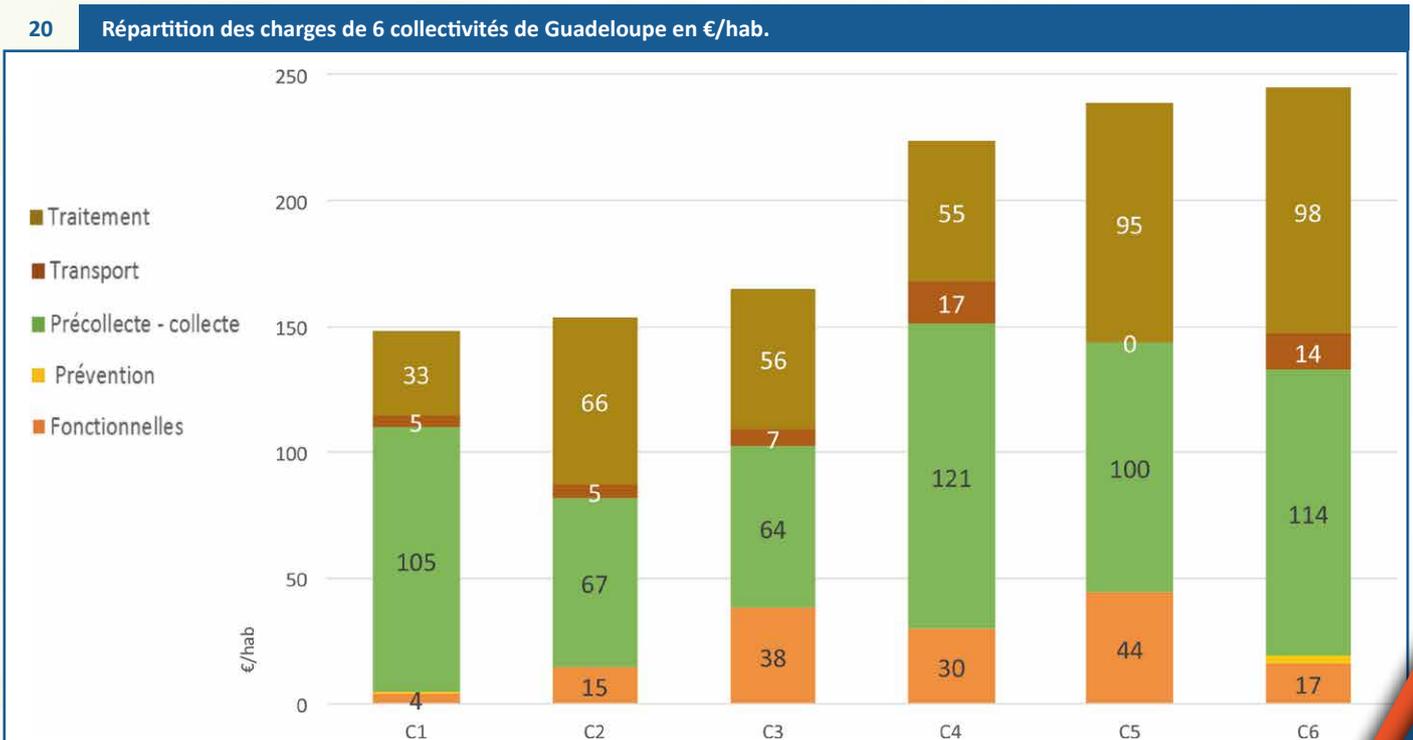
Source : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe

19 Répartition des tonnages collectés en dehors des 4 flux principaux



Source : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe

► **Analyse détaillée par étape technique**



Source : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe

► **Les charges fonctionnelles**

Elles regroupent les charges de structure et celles de communication. Les charges de structure permettent d'assurer le fonctionnement du service en termes de fonctionnement de la vie politique, direction et encadrement, administration générale : services financiers et comptables, service administratif, service des marchés, service informatique, ressources humaines...

En Guadeloupe, elles oscillent entre 4 et 44 € HT/hab., la moyenne nationale étant de 10 € HT/hab.

► **La prévention**

Ce sont toutes les actions et charges liées qui permettent d'éviter la production de déchets comme le compostage individuel ou la pose d'étiquettes « stop pub » sur les boîtes à lettres. La moyenne nationale de charges relatives à la prévention est en moyenne de 1 € HT/hab. Dans le cas présent, seules 2 collectivités présentent des charges relatives à la prévention : ces actions portent principalement sur le compostage domestique.

► **La pré-collecte et la collecte**

La précollecte et la collecte regroupent les charges relatives aux sacs, bacs, leurs entretiens et distribution mais également toutes les charges relatives au ramassage des déchets.

Les charges de précollecte et de collecte sont toutes supérieures aux données nationales qui sont de 53 € HT/hab. et s'expliquent par de nombreux services de collecte proposés aux usagers. Plusieurs collectivités ont également recours à de la location du parc de bacs plutôt qu'à de l'investissement.

► **Le transport**

Il peut s'agir du transport des bennes des déchèteries ou des charges liées au transfert des déchets. Tous flux confondus, les charges de transport sont hétérogènes selon les collectivités. Dans le cas de la Guadeloupe, les collectivités « continentales » contribuent par péréquation au partage des charges des déchets en provenance des îles du Sud. Par ailleurs, le nombre limité de quais de transfert sur le territoire de la « Guadeloupe continentale » ne permettent pas à ce jour d'optimiser les charges de transport.

► **Le traitement**

Le traitement regroupe toutes les charges de traitement : enfouissement, incinération, compostage, tri, conditionnement...

Les charges nationales sont en moyenne de 43 € HT/t. Pour la Guadeloupe, elles sont légèrement plus élevées avec des coûts moyens de 57 €/t.

Ce relatif bon résultat est obtenu malgré des tarifs unitaires plus onéreux du fait de l'insularité, et des équipements de taille plus restreinte permettant moins d'atteindre les seuils de rentabilité technico-économique.

► **Les produits**

Les produits regroupent : les produits industriels (vente de matériaux, de composts...), les soutiens des éco-organismes et les reprises de subventions (soit les amortissements des subventions).

Aujourd'hui, les recettes des matrices des collectivités de Guadeloupe sont faibles par rapport au niveau national :

- elles disposent de peu ou pas de conventions avec les éco-organismes : tous ne sont pas présents en Guadeloupe ;
- elles ne réalisent pas de vente de matériaux en direct.

• **1.2.5 - Analyse des coûts en €/hab. et en €/t.**

Ce premier tableau de synthèse pour les principaux flux collectés et gérés sur la Guadeloupe est constitué des matrices remplies de 2014 à 2016 pour disposer de plus de données et avoir une meilleure représentativité.

Parler du coût en €/hab. est intéressant car il permet aux élus et techniciens de croiser rapide-

ment le montant de la TEOM (Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères) avec le coût réel du service proposé qui est en l'occurrence le montant porté dans la colonne « tous flux » et la ligne coût aidé.

Pour avoir une vue fine, il conviendrait à ce stade de rajouter le montant de la TVA pour avoir le coût aidé TTC.

Dans chaque cellule des tableaux ci-après, la première valeur correspond à la moyenne pondérée. Les deux valeurs entre parenthèse sont les 1^{er} décile/9^e décile (80 % des collectivités sont comprises entre ces deux valeurs). Les valeurs de la Guadeloupe sont en bleu, et celles du référentiel national en orange.

Tableau 4 - Analyse des coûts en € HT/habitant

	OMR	Recyclables secs	Verre	Déchets des déchèteries	Ensemble des flux
Charges fonctionnelles			23 (9/41) 8 (4/15)		
Prévention			0 (0/1) 1 (0/2,6)		
Précollecte et collecte	59 (46/74)	2 (1/12)	2 (1/7)	7 (2/14)	103 (75/112) 47 (35/65)
Transfert / Transport	3 (0/5) -	0 (0/1) -	0 (0/0)	1 (0/5)	6 (5/12) 8 (3/15)
Traitement	45 (28/61) 21 (13/37)	2 (1/4) 7 (4/11)	2 (1/3)	0 (0/8)	61 (55/88) 41 (28/57)
Coût complet = total des charges	112 (103/150) 59 (39/78)	5 (3/17) 21 (11/30)	4 (2/10) 2,7 (1,5/4,9)	16 (8/26) 22 (17/37)	180 (151/242) 113 (87/144)
Coût aidé HT = coût complet - produits	112 (103/150) 56 (33/71)	5 (3/17) 9 (-1/14)	4 (2/10) 1,7 (0,3/3,1)	16 (8/26) 20 (14/35)	179 (150/241) 93 (61/116)

■ Valeurs Guadeloupe ■ Référentiel national 2014
Source : ADEME, AJBD Compta coût

Le second tableau permet de faire ressortir les éléments en €/t. Il donne donc un reflet précis du service technique proposé, et tente également et autant que possible de décliner ces valeurs par flux et par étapes techniques.

Cette première analyse nécessitera d'être prolongée dans le temps pour affiner les résultats et trouver les leviers d'optimisation avec chaque collectivité engagée dans la démarche.

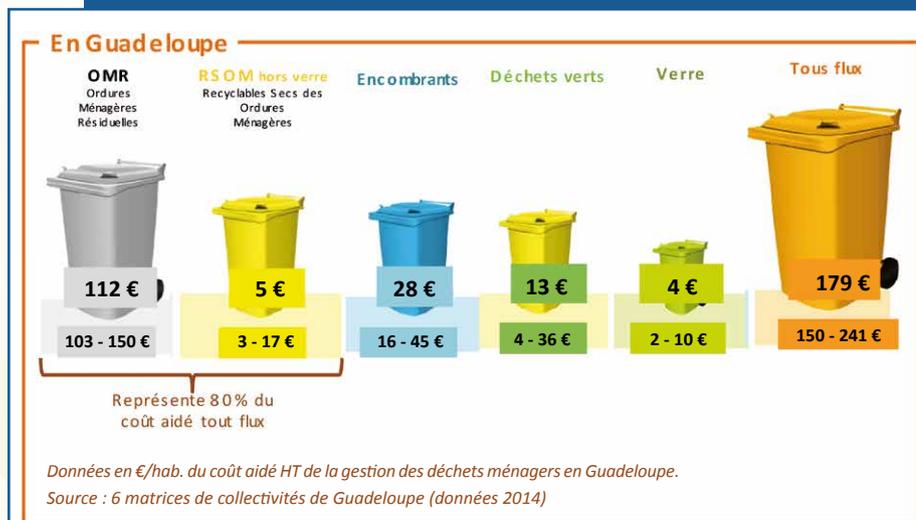
Tableau 5 - Analyse des coûts en € HT/Tonne

	OMR	Recyclables secs	Verre	Déchets des déchèteries	Ensemble des flux
Charges fonctionnelles			22 (13/57)		
Prévention			0 (0/2)		
Précollecte et collecte	130 (115/256)	261 (144/5 650)	262 (106/1 369)	53 (18/198 233)	123 (72/234)
Transfert / Transport	9 (0/17)	8 (0/337)	8 (0/48)	40 (3/1 870)	10 (1/25)
Traitement	115 (98/131) 92 (68/135)	385 (331/780) 144 (96/226)	325 (150/445)	14 (3/62)	106 (48/116)
Coût complet = total des charges	318 (263/410) 242 (187/346)	1 202 (553/7 157) 442 (293/565)	739 (411/1 907) 87 (44/123)	230 (65/211 275) 128 (92/190)	188 (166/380)
Coût aidé HT = coût complet - produits	318 (263/410) 227 (176/320)	1 168 (553/7 157) 185 (-14/286)	725 (411/1 907) 54 (9/88)	230 (63/211 275) 114 (77/169)	187 (166/377)

Valeurs Guadeloupe Référentiel national 2014
Source : ADEME, AJBD Compta coût

1.2.6 - En résumé

21 Synthèse des coûts de gestion par flux, en € HT/hab./an

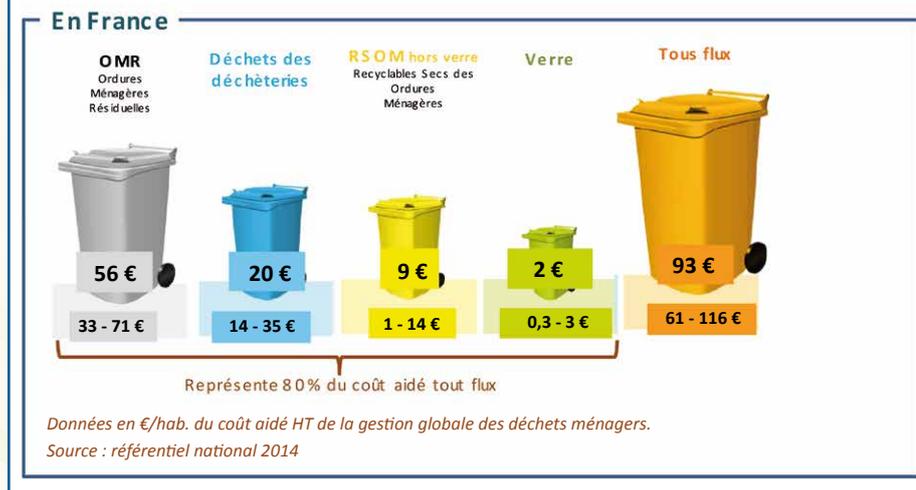


De plus en plus de données sont disponibles sur les coûts de gestion des déchets de la Guadeloupe, et cette tendance devrait se confirmer à l'avenir avec le rassemblement des communes en communauté d'agglomération.

Au global, on constate en Guadeloupe une structuration des coûts très différente de la Métropole :

- la diversité des services engendre des coûts relativement importants et portés non pas prioritairement sur les 4 flux du référentiel national des coûts (ordures ménagères résiduelles, déchets des déchèteries, recyclables secs, verre). Le faible réseau de déchèteries ne permet pas à ce jour de s'affranchir des différents services de collecte proposés ;
- un coût des OMR élevé traduisant des tonnages collectés importants ;
- des performances relatives basses sur le verre et les recyclables secs qui engendrent de faibles recettes sur ces flux.

Si le contexte insulaire permet en partie d'expliquer des coûts de gestion des déchets plus élevés en Guadeloupe qu'au niveau national, des optimisations sont possibles pour permettre de réduire les tonnages d'OMR au profit d'autres flux moins coûteux ainsi qu'au niveau de la collecte qui est le principal poste de dépense de ce flux.



Source : ADEME, AJBD Compta coût

2 - DYNAMIQUE DE L'EMPLOI DANS LA FILIÈRE DES DÉCHETS

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe l'objectif d'un découplage progressif entre la croissance économique et la consommation de matières premières. Il pose le principe d'une hiérarchie dans l'utilisation des ressources, privilégiant les ressources issues du recyclage ou de sources renouvelables, en tenant compte du bilan global de leur cycle de vie, puis les ressources recyclables, puis les autres ressources.

En conséquence et d'une manière générale, l'ensemble de la filière souligne le besoin de personnels de plus en plus qualifiés à la fois pour répondre aux exigences des cahiers des charges des utilisateurs finaux (par exemple : qualité du tri lié au taux d'impureté admis de plus en plus faibles dans les matières premières recyclées) mais aussi par l'utilisation croissante de matériels utilisant des techniques de pointe (par exemple, le tri optique).

2.1 À L'ÉCHELLE DE L'ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE

Dans le but d'apporter une aide à la décision en matière de politique d'emploi et de formation dans l'économie verte, l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OREF Guadeloupe) a réalisé en février 2016 un état des lieux local des secteurs, des métiers et des formations concernés. L'enjeu est de taille : anticiper les besoins de recrutement et les évolutions technologiques.

Les principaux résultats de cette étude dans le domaine des déchets sont les suivants. Au 31 décembre 2013, les secteurs de la Gestion des déchets comptabilisent :

- **1 421 actifs** en emploi, soit 0,95 % des actifs occupés guadeloupéens dont 94,6 % sont salariés ;
- **1 344 salariés**, soit 1,2 % de l'emploi salarié total de Guadeloupe ;

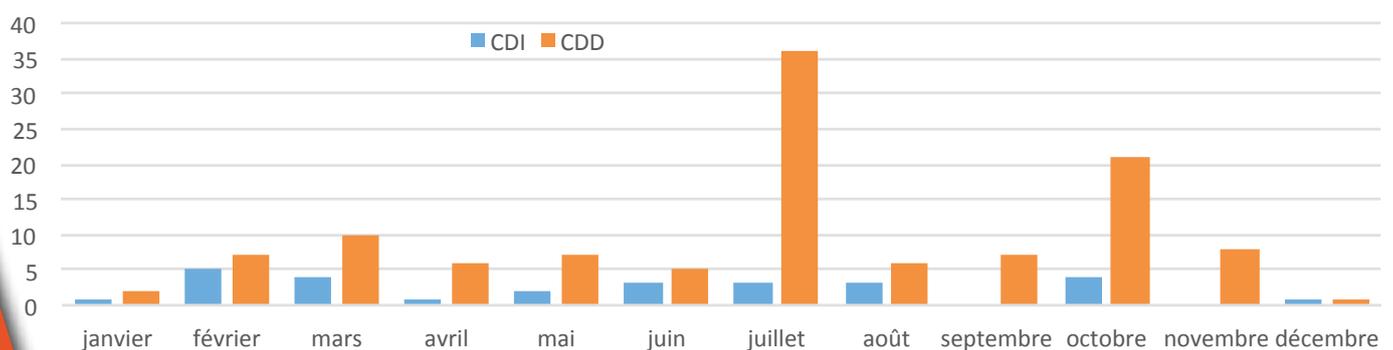
- **90 établissements avec salarié(s)** pour une taille moyenne de 14,2 salariés par établissement ;
- **77 établissements sans salarié** (indépendants, artisans et auto-entrepreneurs), soit 46 % de l'ensemble des établissements.

Source : les cahiers sectoriels l'économie verte : agriculture et biodiversité, gestion des déchets, eau et assainissement, énergie renouvelables, Guadeloupe formation, février 2016.

2.2 ÉTUDE EMPLOI OBSERVATOIRE DES DÉCHETS DE LA GUADELOUPE

En outre, l'OREF permet de mesurer chaque année les créations d'emplois dans la filière déchets en mesurant les embauches créées chaque mois.

22 Déclarations uniques d'embauche (DUE) signées en 2016 dans le domaine des déchets



Source : Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF)

Dans la continuité des travaux menés par l'OREF Guadeloupe, l'ODG a souhaité compléter et actualiser les éléments recueillis en 2016. L'étude « emploi » menée par l'ODG a pour objectif de mesurer le dynamisme économique de la filière des déchets en Guadeloupe à travers :

- **les activités qui produisent des biens et des services, publics et privés**, ayant pour finalité les déchets : **les emplois directs** ;
- **les activités périphériques**, dont la finalité n'est pas les déchets mais produisant des biens et services destinés à la filière des déchets (exemple : société de gardiennage d'un site) : **les emplois indirects**.

Cependant la mesure du dynamisme des filières par les métiers exercés par les individus ne sera pas effectuée (le responsable déchets d'une minoterie ne sera pas observé en terme d'emploi ou de création de richesse) cette année.

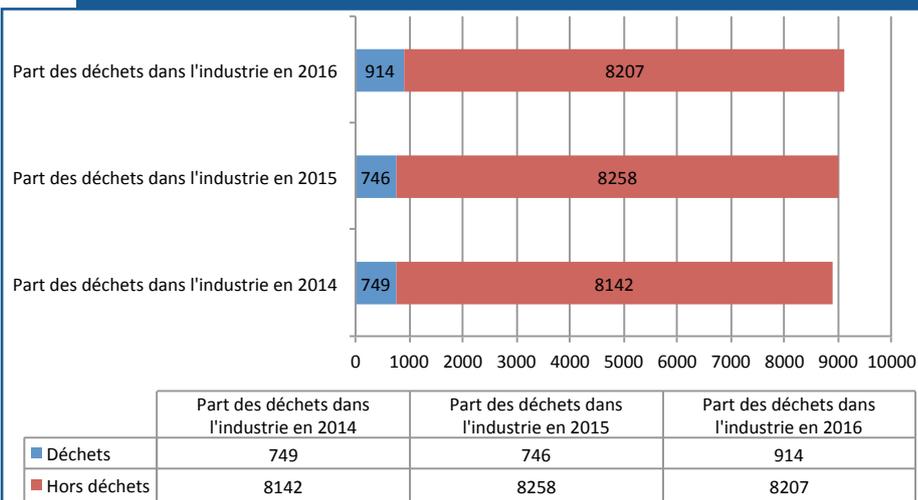
Nous comptabilisons pour l'année 2016, 91 % de réponse soit 53 entreprises sur les 58 consultées.

→ Emploi directs

Le secteur des déchets représente aujourd'hui en Guadeloupe environ 10 % de l'emploi du secteur industriel (914 emplois sur 9 121).

Source des figures 23, 24 et 25 : AER, Auto Casse Plus, Caraïbes Industrie, Caribéenne de recyclage, Caritrans, C2D Consulting, Chambre d'agriculture, Corepile, Ecodec, E-Compagnie, Cyclamed, Ecologic, Eco-mobilier, Groupement des producteurs de bananes, Gwada TP, Karukera Assainissement, Karukera Recyclage, Karupal, Per Antilles, Recylum, SADG jusqu'au 31 mars 2016, SARP Caraïbe, SGB, SGE, SGTP, Séché Healthcare, SITA, SNR, SYVADE, TDA, ABCConsulting, Ambre Développement, Antéa, AFI-DD, Caraïbes Environnement Développement, COPAME, COTRIVA, EcoConcept Caraïbes, Guadeloupe Propreté, Karu'Gomm, KM3 Développement Environnement, Médiclinet, Nicollin Antilles, Plastic Omnium Caraïbes, Pôle hygiène et recyclage, Recycledom, ROM, SAFEGE

23 Comparaison du nombre de salariés dans la filière déchets en Guadeloupe avec le nombre de salariés du secteur de l'industrie



→ Types de contrats

La majorité des contrats passés dans le secteur des déchets en 2016 sont des contrats à durée indéterminée (CDI). Ils représentent 73 % des contrats contre 25 % de contrat à durée déterminée.

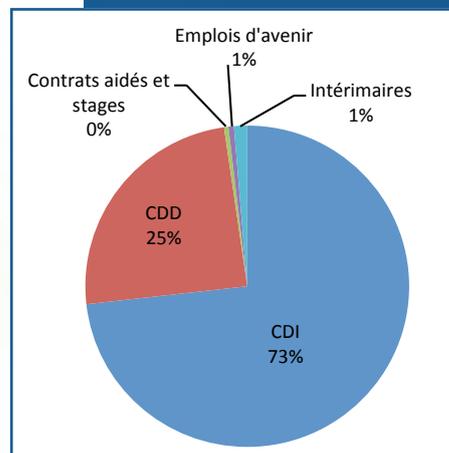
La majorité des contrats dans la filière des déchets sont des contrats à temps complet, représentant 83 % du total, contre 17 % de contrats à temps partiel.

Tableau 6 - Part des salariés à temps partiel et complet sur la filière déchets en Guadeloupe

Part des salariés à temps partiel	17 %
Part des salariés à temps complet	83 %

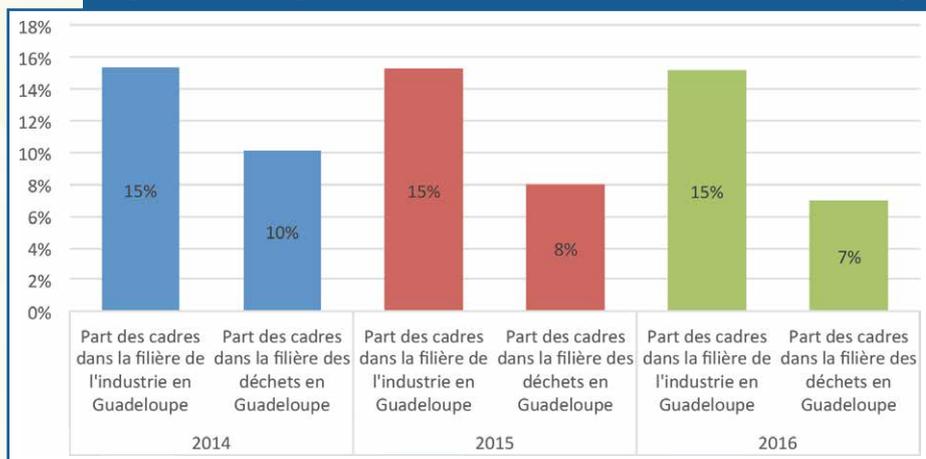
Source : enquête pour l'observatoire des déchets de la Guadeloupe - 2016

24 Répartition des types de contrat de l'emploi salarié dans le secteur des déchets



→ Qualification des emplois

25 Répartition des emplois cadre dans les filières déchets et industrie en Guadeloupe



En 2016, la part des cadres dans le secteur des déchets est de 8 %, contre 15 % dans le secteur de l'industrie en Guadeloupe.

→ Taux de féminisation

Tableau 7 - Taux de féminisation et de masculinisation dans le secteur des déchets en Guadeloupe en 2016

% de femme dans le secteur des déchets	16 %
% d'homme dans le secteur des déchets	84 %

Source : enquête pour l'observatoire des déchets de la Guadeloupe - 2016



3 - PIB

Le suivi du PIB par tonne de déchets produits est un indicateur permettant de mesurer l'efficacité des mesures de prévention de production de déchets. En effet, la richesse d'un territoire peut augmenter, sans qu'il y ait pour autant une augmentation de la quantité de déchets produits. Malheureusement, la production de déchets reste à l'heure actuelle et à l'échelon national corrélée à l'augmentation du PIB, mais l'objectif de la prévention des déchets est d'aboutir à un découplage entre croissance du PIB et augmentation de la quantité de déchets produits.

La série de données dont dispose l'observatoire n'est pas suffisante (5 ans) pour émettre une hypothèse de couplage ou de découplage de la croissance du PIB avec croissance de la quantité de déchets produits.

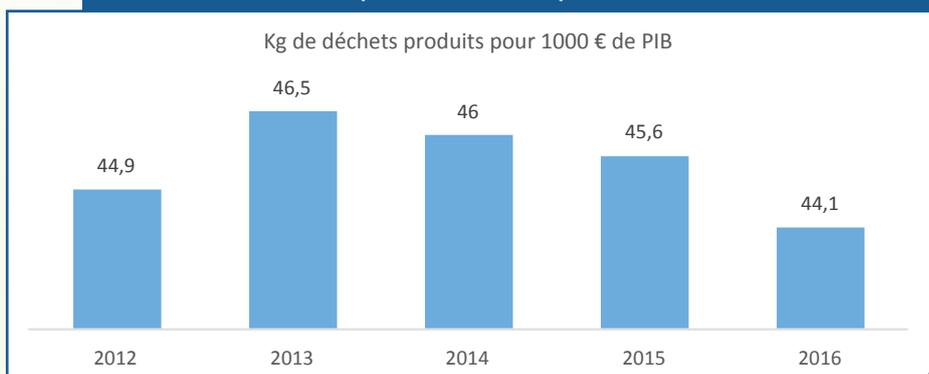
En 2016, pour 10 k€ de PIB, 441 kg de déchets étaient produits.

Tableau 8 - Produit intérieur brut et traitement des déchets

	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnage annuel traité (tonnes)	358 319	370 753	370 203	370 889	367 868
PIB en M€	7 972	7 980	8055	8 127	8 338
PIB/tonne (€/tonne)	22 419	21 731	21 880	21 912	22 666
Kg déchets/1 000 €	44,9	46,5	46,0	45,6	44,1
Évolution interannuelle		+ 3,4 %	- 1,1 %	- 0,7 %	- 3,3 %

Source : IEDOM, Ministère des finances et des comptes publics

26 Évolution du PIB et de la quantité de déchets produits



Source : IEDOM, AER, Auto Casse Plus, Caraïbes Industrie, Caraïbienne de recyclage, Caritrans, C2D Consulting, Chambre d'agriculture, Corepile, Ecodec, E-Compagnie, Cyclamed, Ecologic, Eco-mobilier, Groupement des producteurs de bananes, Gwada TP, Karukera Assainissement, Karukera Recyclage, SADG jusqu'au 31 mars 2016, Karupal, Per Antilles, Recylum, SARP Caraïbe, SGB, SGEC, SGTP, Séché Healthcare, SITA, SNR, SYVADE, TDA

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Administratif et réglementaire

ADEME :

Agence De l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

DEAL :

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

EPCI :

Établissement Public de Coopération
Intercommunale

PDEDMA :

Plan Départemental d'Élimination
des Déchets Ménagers et Assimilés

PPGDND :

Plan de Prévention et de Gestion
des Déchets Non Dangereux

PREGEDD :

Plan Régional d'Élimination
et de Gestion des Déchets Dangereux

PPGDD :

Plan Prévention et de Gestion
des Déchets Dangereux

REP :

Responsabilité Élargie du Producteur

SINOE :

Système d'Information et d'Observation
de l'Environnement

TEOM :

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP :

Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Entreprises

AER :

Antilles Environnement Recyclage

SGB :

Société Guadeloupéenne de Béton

SNR :

Société Nouvelle de Récupération

Gestion des déchets

BAV :

Borne d'apport volontaire

ISD :

Installation de Stockage des Déchets

ISDND :

Installation de Stockage
des Déchets Non Dangereux

DCT :

Déchèterie

ISDD :

Installation de Stockage
des Déchets Dangereux

PAP :

Porte-à-porte

ICPE :

Installation Classée pour la Protection
de l'Environnement

ISDI :

Installation de Stockage des Déchets Inertes

UIOM :

Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

Typologie des déchets

BTP :

Bâtiments et Travaux Publics

DI :

Déchets Inertes

EVPP :

Emballages Vides de Produits Phytosanitaires

DA :

Déchets Assimilés

DIB :

Déchets Industriels Banals

FPAU :

Films Plastiques Agricoles Usagés

DAE :

Déchets des Activités Économiques

DM :

Déchets Ménagers

HU :

Huiles Usagées

DASRI :

Déchets des Activités de Soins
à Risques Infectieux

DMA :

Déchets Ménagers et Assimilés

MNU :

Médicaments Non Utilisés

DASRI-PAT :

Déchets des Activités de Soins à Risques
Infectieux des Patients en Auto-Traitement

DND :

Déchets non Dangereux

OMR :

Ordures Ménagères Résiduelles

DD :

Déchets Dangereux

DO :

Déchets Organiques

PEHD :

Polyéthylène Haute Densité

DDS :

Déchets Diffus Spécifiques

DV :

Déchets Verts

PPNU :

Produits Phytosanitaires Non Utilisés

DEEE ou D3E :

Déchets d'Équipements Électriques
et Électroniques

EVFP :

Emballages Vides de Produits Fertilisants

RSHV :

Recyclables Secs Hors Verre

Qu'est-ce que l'observatoire des déchets de la Guadeloupe ?

La question des déchets dans l'archipel guadeloupéen est un enjeu environnemental de premier ordre. En effet, la préservation de milieux naturels exceptionnels à l'échelle mondiale, la protection des populations contre les épidémies (dengue, chikungunya), la volonté de faire de nos déchets des ressources, sont à l'origine de politiques récentes et structurées de gestion optimisée des déchets. À ce titre, dans un but d'accompagnement à la mise en oeuvre des politiques publiques, il s'est avéré nécessaire de disposer d'un outil d'observation. C'est ainsi qu'en décembre 2013, l'ADEME Guadeloupe, la Région Guadeloupe, le Département de la Guadeloupe et la DEAL ont décidé de créer l'observatoire des déchets de la Guadeloupe.

L'observatoire des déchets est un outil d'observation et d'information sur la gestion des déchets en Guadeloupe qui traduit la

volonté de la région, du département, de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL) ainsi que de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), de se munir d'un instrument spécifique d'appui aux politiques publiques de la gestion des déchets et également d'aide à l'évaluation de ces actions.

L'observatoire des déchets de la Guadeloupe est composé :

- d'un **secrétariat**, actuellement assuré par l'ADEME, qui coordonne administrativement l'observatoire et assure la collecte des données ;
- d'un **groupe de travail**, composé des 4 fondateurs que sont la Région, le Département, la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL), ainsi que l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Activités de l'observatoire

► Collecte de données et diffusion

L'observatoire a pour objectif de diffuser au plus grand nombre des données sur la gestion des déchets dans notre archipel. Pour ce faire, l'observatoire édite les « chiffres clés des déchets en Guadeloupe ».

► Études prospectives

L'observatoire développe également une mission prospective au service des politiques publiques du territoire.

► Formation des collectivités et entreprises

L'observatoire organise régulièrement des sessions de formation ou d'information favorisant la montée en compétence des acteurs du territoire.

Partenaires

■ Partenaires publics

ADEME, DEAL, Région Guadeloupe, Conseil départemental, INSEE, SYVADE.

Communes :

Abymes, Anse Bertrand, Baie-Mahault, Bouillante, Capesterre Belle-Eau, La Désirade, Le Gosier, Goyave, Morne-à-l'Eau, Le Moule, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, Port-Louis, Saint-François, Sainte-Anne, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Vieux-Habitants, Deshaies, Pointe-Noire, Sainte-Rose, Lamentin, Saint-Claude, Baillif, Gourbeyre, Basse-Terre, Grand-Bourg, Saint-Louis, Capesterre de Marie-Galante.

Intercommunalités :

Communauté de communes de Marie-Galante, communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre, communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe, communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre ; communauté d'Agglomération La Riviera du Levant, Cap Excellence, SYVADE.

■ Partenaires privés

AER, Auto Casse Plus, Caraïbes Industrie, Caribéenne de recyclage, Caritrans, C2D Consulting, Chambre d'agriculture, Corepile, Ecodec, E-Compagnie, Cyclamed, Ecologic, Eco-mobilier, Groupement des producteurs de bananes, Gwada TP, Karukera Assainissement, Karukera Recyclage, Karupal, Per Antilles, Recylum, SADG, SARP Caraïbe, SGB, SGEC, SGTP, Séché Healthcare, SITA, SNR, SYVADE, TDA.

Éco-organismes :

Éco-Emballages, Corepile, Recylum, DASTRI, Cyclamed, TDA.

Merci aux fournisseurs de données de l'observatoire qui ont permis la réalisation de ce bilan.

Retrouver les données détaillées de l'observatoire des déchets de la Guadeloupe sur notre site internet : www.dechets-guadeloupe.fr et sur www.sinoe.org



SINOÉ® est un outil d'analyse en ligne principalement destiné aux collectivités territoriales pour les aider à optimiser leurs politiques de gestion des déchets ménagers et à améliorer leurs services, notamment dans une perspective de maîtrise des coûts.

Observatoire des déchets de la Guadeloupe.

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (immeuble Café Center, rue Ferdinand Forest, 97122 Baie-Mahault).

Rédaction : Ludovic DAUBIN, Jérôme DANCOISNE (ADEME), AJBD et ADEKWA pour la partie coûts des déchets du service public avec l'appui du comité de pilotage de l'observatoire (Conseil Régional, Conseil départemental, ADEME, DEAL).

Réalisation des cartes : Namik SCHERZL et Frantz DELANNAY (DEAL), Ludovic DAUBIN.

Crédit photo : ADEME.